

Épargne | FAR

Contrat de retraite
Madelin

Détermination du montant déductible si vous exercez une activité non salariée (disponible fiscal)

Les cotisations versées en 2016 au titre des contrats de retraite Madelin sont déductibles de votre revenu professionnel selon les conditions et les modalités de la législation en vigueur.

Disponible fiscal Madelin 2016

=

10 % du bénéfice imposable⁽¹⁾
limité à 8 fois le PASS 2016⁽²⁾

+

Enveloppe supplémentaire de
15 % de la fraction du bénéfice imposable
comprise entre 1 et 8 fois le PASS 2016

-

Abondement éventuel de l'entreprise au PERCO
(plan d'épargne pour la retraite collectif)

LES RENDEZ-VOUS
**HAPPY
RETRAITE**
- D'IMPÔTS
+ DE RETRAITE

Versement des primes

Vous pouvez opter chaque année pour une cotisation comprise entre un minimum et un maximum égal à 15 fois le montant de cotisation minimum défini.

**N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE CONSEILLER
POUR DÉTERMINER AVEC LUI VOTRE DISPONIBLE FISCAL
ET AINSI OPTIMISER VOS VERSEMENTS.**

(1) Bénéfice imposable avant déduction des cotisations versées au titre des régimes facultatifs.

(2) Revenus plafonnés à 8 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS), soit 308 928 € pour 2016 (38 616 x 8).

Calcul des plafonds de déductibilité pour les cotisations versées en 2016, en fonction des éléments mentionnés au recto.

Votre bénéfice imposable de	Enveloppe de 10 %	Enveloppe de 15 %	Votre plafond de déductibilité retraite Madelin
≤ 38 616 €	3 861 €	0 €	3 861 € ⁽¹⁾
40 000 €	4 000 €	208 €	4 208 €
50 000 €	5 000 €	1 708 €	6 708 €
60 000 €	6 000 €	3 208 €	9 208 €
70 000 €	7 000 €	4 708 €	11 708 €
80 000 €	8 000 €	6 208 €	14 208 €
90 000 €	9 000 €	7 708 €	16 708 €
100 000 €	10 000 €	9 208 €	19 208 €
110 000 €	11 000 €	10 708 €	21 708 €
120 000 €	12 000 €	12 208 €	24 208 €
130 000 €	13 000 €	13 708 €	26 708 €
140 000 €	14 000 €	15 208 €	29 208 €
150 000 €	15 000 €	16 708 €	31 708 €
160 000 €	16 000 €	18 208 €	34 208 €
170 000 €	17 000 €	19 708 €	36 708 €
180 000 €	18 000 €	21 208 €	39 208 €
190 000 €	19 000 €	22 708 €	41 708 €
200 000 €	20 000 €	24 208 €	44 208 €
≥ 308 928 €	30 893 €	40 547 €	71 440 € ⁽²⁾

(1) Minimum de déductibilité

(2) Maximum de déductibilité

EXEMPLE DE CALCUL

Bénéfice imposable 2016 : 100 000 €.

Le bénéfice imposable étant supérieur au PASS 2016 (38 616 €) et inférieur au plafond de 8 fois le PASS (308 928 €), le plafond de déduction est égal à :

10 % (100 000)
+ 15 % (100 000 - 38 616)
soit 19 208 €.

A noter : lorsque le bénéfice imposable est égal ou inférieur au PASS 2016 (38 616 €), le plafond de déduction est égal à 10 % du PASS 2016, soit 3 862 €.

BON À SAVOIR

- **En cours de constitution**, les cotisations et primes versées ne sont pas soumises à l'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune) sauf pour les primes versées après les 70 ans de l'assuré.
- **En phase de restitution**, la valeur de capitalisation de la rente est exonérée d'ISF si la conversion intervient après 15 années de cotisations régulières et au plus tôt à compter de la date de liquidation de la pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, ou de l'âge légal de départ à la retraite.
- **Rachat de droits pour activité antérieure** : vous pouvez verser plus que votre engagement ; pour cela nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller.
- **PERCO : contrats de retraite complémentaire**. Vous pouvez connaître, s'il y a lieu, les montants versés en contactant votre comptable ou votre expert comptable.

ADIS, Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 € - Filiale d'AXA France Vie - Siret 306 843 731 00069 - Orias 07 029 368

AGIPI - Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00 - Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - volume 21 - n° 1049 - Siren 307 146 308 000 - NAF 9499Z

ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09/
ORIAS : www.orias.fr

